

Travailleur de barres d'armature

Certificat de Qualification 452A

« J'éprouve de la fierté lorsque je peux annoncer à mes amis et à ma famille que c'est moi qui ai construit ce bâtiment. Qui peut dire cela en toute honnêteté?! »

Les travailleurs de barres d'armature placent l'acier et installent des matériaux pour renforcer le béton. Pour ce faire, ils fabriquent, manipulent, trient, coupent, plient, montent, placent et attachent tous les matériaux utilisés pour renforcer le béton, y compris l'acier.

Taux de salaire des compagnons syndiqués: \$46.30/Hr

2024 moyenne provinciale



Scannez pour en savoir plus



Aime le travail en plein air



Bonne condition physique et endurance



Aime les travaux en hauteur

Conditions d'admission

- Un diplôme de 12e année est préférable (10e année au minimum)

Saviez-vous?

Les barres d'armature font partie de l'industrie de la construction et sont utilisées pour construire toutes les infrastructures. Ces structures doivent être solides et robustes, c'est ce qui explique que des barres d'armature soient insérées dans le béton afin d'en accroître la durabilité.

Compétences et attributs

- Solides compétences en matière de communication, de lecture, de calcul et de résolution de problèmes
- Capacité à interpréter des plans et des spécifications
- Très bonne coordination musculaire, agilité et équilibre
- Volonté de travailler sur divers sites

Programme d'apprentissage

4000 heures de formation sur le terrain, complétées par un bloc de 8 semaines et un bloc de 4 semaines de formation technique en classe.

Responsabilités

- Sélectionner, couper, plier, positionner et fixer des barres en acier ou des treillis métalliques pour renforcer le béton
- Lire les plans et les spécifications pour planifier le travail
- Utiliser les outils et l'équipement en toute sécurité
- Décharger les matériaux pour y accéder, les déplacer et/ou les soulever selon les besoins
- Diriger les grutiers à l'aide de signaux manuels ou de radios

Visite [CTAOntario.com](https://www.ctaontario.com) pour plus d'informations



@CTAont



26_FR-04/24